



APRÈS #INVESTIGATIONS : DES PRÉCISIONS S'IMPOSENT

Sous le titre de « Provinces : le grand ménage », l'émission #Investigation décrit des situations du passé. Une occasion manquée d'informer le citoyen sur les services réellement rendus par les Provinces : le Hainaut tient à clarifier les informations contenues dans ce reportage.

« Des châteaux dans le Sud » ?

La Province de Hainaut est l'un des seuls pouvoirs publics à prendre totalement en charge des personnes handicapées, tout au long de leur vie. Elle leur propose des séjours de détente en Belgique et en France où elles sont hébergées dans les domaines de Collonges et Baratier.

Jusqu'en 2019, les bénéficiaires du Centre Arthur Régnier, porteurs de handicaps très lourds, pouvaient être accueillis dans les infrastructures du Château de Montcalm, propriété de l'asbl Vestric. Face aux coûts toujours plus élevés, au vieillissement de la population et des lieux, **la Province de Hainaut a décidé de rompre toute relation avec l'asbl Vestric.**

La mise à plat des conventions entre la Province, son Asbl Centre Arthur Régnier et l'Asbl Vestric a pris trop de temps mais le dossier était complexe : il concerne le bien-être de personnes lourdement handicapées qui ne pouvaient être privées d'infrastructures adaptées sans solution de rechange.

Un masterplan est à l'étude pour limiter au maximum les conventions de location et doter le centre Régnier de nouveaux bâtiments, complètement adaptés. Manière de tourner définitivement la page d'une histoire déjà révolue...

Collonges et Baratier sont deux propriétés appartenant à l'Asbl paraprovinciale Teralis : leur vocation sociale est évidente, le domaine de Collonges accueille en priorité des publics seniors ou porteurs de handicaps. Sur le site de Baratier, près de 60% des personnes accueillies relèvent de séjours scolaires ou réservés aux personnes handicapées.

Dans le cadre du plan d'économies pluriannuelles présenté le 22 novembre à la presse en présence de l'équipe d'#Investigation, il a clairement été indiqué que **ces domaines seront mis en vente ou invités à atteindre l'autonomie financière. Quant à l'Asbl Teralis, elle mettra fin à ses activités dites d'agence de voyage**, des activités qui reposaient prioritairement sur du tourisme social et des programmes autour de la thématique des droits humains.

Des avantages d'un autre âge ?

Comme tous les autres pouvoirs publics et sans doute davantage, les Provinces sont soumises à des contrôles stricts et légitimes par la tutelle wallonne, la Cour des Comptes ou l'Inspection du travail. Les secrétariats et frais de fonctionnement des Députés

provinciaux, leurs salaires, sont régis par des règlements transparents, soumis au Conseil provincial et à l'Autorité wallonne.

Trop de fonctionnaires ?

25.000 fonctionnaires dans les Provinces pour un montant total de 1,5 milliards d'euros : ces chiffres auraient dû être nuancés. En effet, **ils reprennent les enseignants** qui sont à charge de la Fédération Wallonie Bruxelles. Rien qu'en Hainaut, ils sont près de 5000 sur les 9000 agents provinciaux.

Respectueuse de son personnel, la Province de Hainaut s'est engagée dans un programme de **management bienveillant** et dotée d'une équipe de prévention des risques psychosociaux : six agents à l'écoute du bien-être individuel et collectif !

94 asbl en 2019 ?

Depuis 2018, la Province de Hainaut s'est engagée dans un processus de **réduction du nombre d'asbl passant de 37 à 16. Elle n'a jamais compté 94 Asbl !**

Ces Asbl ne sont pas des « *Etats dans l'Etat* », elles sont soumises à des contrats de gestion et des audits indépendants. Les Asbl qui ont été maintenues l'ont été pour gérer des subsides (provenant de et contrôlés par d'autres niveaux de pouvoir), nécessaires à la conduite des projets sociaux ou culturels. Les autres ont rejoint le giron provincial sous forme de régies.

Une gestion financière défailante ? Opaque ?

Le budget de la Province de Hainaut est plus sain que celui de bon nombre de pouvoirs locaux. La Cour des Comptes lui accorde systématiquement son feu vert. **Cette rigueur lui permet de faire face à l'obligation wallonne de financer les zones de secours.** Le Hainaut assumera l'octroi de 56 millions en faveur de la sécurité sans toucher à l'emploi.



**LA PROVINCE,
C'EST D'ABORD ÇA !**



Chaque jour avec vous !

« Jeter le bébé avec l'eau du bain ? »

La diffusion de ce reportage laisse un goût amer au personnel provincial. Il est profondément meurtri par le peu de considération accordé à son travail quotidien.

Christian Behrendt, constitutionnaliste de renom, a mené deux études très fouillées sur les Provinces et estime qu'elles rendent de nombreux services et qu'elles le font souvent très bien.

Avant de « *jeter le bébé avec l'eau du bain* », il faut se souvenir que la Province de Hainaut gère un enseignement fort de 35 000 élèves et étudiants. Elle est à la pointe de l'enseignement numérique. La Province de Hainaut organise un réseau inégalé d'Instituts médico-pédagogiques ; elle assure l'accompagnement et l'intégration sociale de personnes handicapées tout au long de leur existence. La Province de Hainaut assure la formation théorique et pratique de 12 000 pompiers et policiers. Les bibliothèques de la Province de Hainaut réalisent 800 000 prêts de livres et documents. La Province de Hainaut investit chaque année 5,5 millions € en faveur de la lutte contre les inondations.